

DJSR FP/BB
N° 09/2020

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu l'élection de M. Jeannick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du conseil d'administration en date du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Marie-Pierre BALLARIN est nommée Vice-présidente fonctionnelle Relations internationales au Sud.

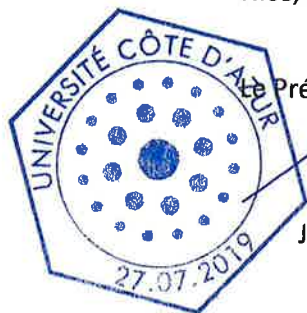
ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'UCA est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 10 janvier 2020



Président d'Université Côte d'Azur,


Jeannick BRISSWALTER

Copie :

M. Le Recteur, Chancelier des Universités
Intéressée